

ARRIVEE

ETAT DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

A transmettre obligatoirement avec 1 RIB et les justificatifs de transports des pré et post acheminements à l'adresse suivante : dbfb3@ac-noumea.nc

Je déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur le formulaire sont exacts. Conformément aux dispositions du code pénal, il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7.

	Nom	Nom patronymique		Prénom		
Division du Budget et des Finances	Grade et emploi :					
Bureau des Frais de déplacements et	Ancienne académie d'affectation					
changements de résidence	Etablissement d'affectation en Nouvelle-Calédonie :					
Affaire suivie par :	Bénéficiez-vous d'un logement de fonction (1) : □ oui □ non					
Liza EURISOUKE Melisa DEUWIARI Bureau 445	UWIARI L'académie d'origine prend-elle en charge les frais de changement de résidence de l'agent ? oui eau 445					
Téléphone (687) 26 61 42	Situation de famille : célibat	uation de famille : célibataire □ / marié(e) □ / veuf(ve) □ / divorcé(e) □ / pacsé(e) □ / concubin(e) □				
(687) 26 61 48 Mél.	I LINGUINILIGI A CHANGE ACCOMI AGNANT LE FONCTIONNAINE DANS SON FOSTE D'ALLECTATION					
dbfb3@ac-noumea.nc	NomNom patronymique					
BP G4 98848 Nouméa Cedex	PrénomProfession					
	Nom de l'employeur					
Ī						
	ENFANTS A CHARGE VIVANT HABITUELLEMENT SOUS LE TOIT DE L'AGENT (2)					
	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	OBSERVATIONS (3)		
l						
	L'employeur du conjoint, du concubin ou du partenaire d'un PACS prend il en charge les frais de changement de					
	résidence : de l'intéressé ?	□ oui □] non			
	des enfants ?	□ oui □	l non			
	Fait à	Nouméa le				
	raita	110amoa, 10				

- 1. copie de la concession de logement certifiée exécutoire pour les agents logés par l'établissement
- transmettre les certificats de scolarité délivrés en Nouvelle Calédonie des enfants à charge au sens prévu par la législation sur les prestations familiales.
- 3. si arrivée différée merci de le mentionner dans observation